

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - DESAINT-DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : CORLOSQUET Chantal (pouvoir à BASTIEN Carole) - FOURNIER Yohann (pouvoir à RÉHEL Jean-Paul)

Secrétaire de séance : MEUNIER Romain

OBJET - Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Attribution des subventions aux associations - année 2023

Fanny EON-SALABERT présente la proposition de la Commission Vie Associative :

ASSOCIATIONS	2023
A.S. Broons/Trémur (Subvention fixe)	930.00
(Emploi entraîneur)	2 000.00
Amicale Laïque (subvention fixe)	1 070.00
Sorties scolaires (2022/2023)	***
Subvention exceptionnelle voyage au ski - transport	2 850.00
Société de Chasse	100.00
Judo club intercommunal	730.00
Association Donneurs de Sang	50.00
Assistance Alcool de BROONS	40.00
Protection Civile (0.05 x 787 hb)	39.35
Comice agricole (0.47 € x 787 hb)	369.89
A.L.B.C. (Basket canton BROONS)	100.00
Handball	450.00
Les Restaurants du Cœur	110.00
Agités de la Rosette	400.00
Séjours scolaires collèges Broons (15 €/élève/séjour)	***
Versé au fil des demandes	
Chambre Métiers et divers CFA (25 €/apprenti ou élève) et classes ULIS ou CLIS – Connu puis versé au fil des demandes	***
DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE	70.00
Club des Ifs (Gymnastique douce)	100.00
FNACA	100.00

Monsieur Guy CORBEL propose d'augmenter la subvention pour l'association DAOUDOUR à 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et décide d'attribuer les subventions résumées dans le tableau ci-dessus en modifiant le montant pour l'association DAOUDOUR à 100 €.

Délibération n° 2023-07-02 : Programme de voirie rurale 2024-2027 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer

Lors de la création de Lamballe Terre & Mer, la communauté d'agglomération a acté le principe d'assister les communes, qui le souhaitent, pour la gestion de leurs programmes de voirie rurale. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal, et situées hors agglomération.

Les travaux consistent, sur un linéaire défini par chaque commune, à procéder à la mise en œuvre d'un revêtement bitumineux ou d'un enduit superficiel, ainsi que les travaux connexes suivants :

- Curage de fossés,
- Dérasements d'accotements,
- Reprise busage en entrée de champs,
- Mise à niveau des accotements,
- Mise à niveau des ouvrages,
- Purges avant revêtements,
- Réfection signalisation horizontale.

Après trois programmes annuels de 2018 à 2020 et une période triennale de 2021-2023, il a été convenu lors de la réunion avec les communes intéressées du 13 juin 2023 de repartir sur une période de 4 ans de 2024 à 2027.

Conformément aux dispositions des articles L.2411-1, L.2421-1 à L.2421-5 et L.2422-2 à L.2422-13 du livre IV du Code de la Commande Publique relatif aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée, il est proposé de confier à Lamballe Terre & Mer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux. Ainsi, Lamballe Terre & Mer aurait en charge les missions suivantes :

- Estimation des travaux,
- Etablissement du cahier des charges de consultation des entreprises de travaux,
- Préparation, passation et notification du marché de travaux,
- Suivi des travaux,
- Gestion administrative et financière des travaux,
- Assistance à la réception des travaux et pendant l'année de parfait achèvement.

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage serait spécifiquement établie entre Lamballe Terre & Mer et les communes intéressées pour leurs programmes correspondants à la période 2024-2027. M. Le Maire donne lecture du projet de convention aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de la délégation de la maîtrise d'ouvrage à Lamballe Terre & Mer pour la gestion du programme de voirie rurale sur la période 2024-2027 de la commune,
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage afférente, annexée à la délibération, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

OBJET : Questions et informations diverses

✓ Informations communautaires

- ❖ Conflit toujours présent entre LTM et la commune de Lamballe ce qui perturbe le fonctionnement de l'agglomération.
- ❖ **Tourisme** : la commune de Pléneuf souhaite sortir de cette compétence de Lamballe Terre et Mer. Quelques points juridiques restent encore à voir.
- ❖ **Déchets** : Monsieur Stéphane PERRAULT présente le rapport annuel
Une brigade estivale de propreté a permis de palier aux problématiques de l'été.
La redevance incitative a été mise en place en 2022 :
 - Baisse de 7 % de la production d'ordures ménagères / habitant
 - Baisse de 3 % de la production de tri / habitantTous déchets confondus, la production par habitant est de 718 kg. Une baisse de 30 % est attendue jusqu'en 2030.

Gestion des biodéchets : Au 1^{er} janvier 2024, la collectivité devra proposer une solution pour la collecte des déchets compostables (ex : fournir un composteur...)

❖ **Ludothèque intercommunale itinérante :**

Fanny ÉON-SALABERT informe l'assemblée qu'une ludothèque itinérante sera présente 1 mercredi par mois à la salle des fêtes de 9h à 12h15. Il sera possible de jouer sur place et d'emprunter des jeux de société.

✓ **Informations communales**

❖ **Renonciation au droit de préemption Urbain** : HALAIS Pierre - 18 rue du Pont Gauvin - ZA les Dineux au profit de SARL PASCAL PIERRE. (hôtel des Dineux)

❖ **Apéro Concert** :

Madame ÉON-SALABERT rappelle que l'évènement aura lieu le vendredi 7 juillet.

❖ **Journée environnement** :

La date est fixée au 23 septembre en partenariat avec le Crédit Agricole

❖ **Commerce**

Grâce à l'annonce sur SOS village et l'installation des deux banderoles, 5 personnes ont contacté la mairie.

Médiation : toujours dans l'attente d'une évolution, blocage en lien avec les prétentions.

272 000 € à 220 000 € ont été proposées à l'avocat. Si pas d'aboutissement, il y aura engagement d'une procédure.

❖ **Conseil d'école**

77 élèves sont attendus à la rentrée de septembre : (TPS-PS-MS-GS : 24 élèves, CP : 11 élèves, CE1-CM1 : 23 élèves, CE2-CM2 : 19 élèves)

Les enseignants et le personnel communal ont rapporté de gros problèmes de violence entre les élèves et un manque de respect envers les adultes.

La structure de jeux : Christophe, l'employé communal, doit évaluer si des réparations sont possibles.

❖ **Randonnée gourmande** : la date prévue est le 03 septembre 2023.

❖ **Prochain Conseil Municipal : lundi 11 septembre 2023 à 20h00.**

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Président,
Francis DAULT

Le secrétaire,
MEUNIER Romain



